Non à la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires

écrit par Christine Tasin | 7 janvier 2014



Ayrault a annoncé le mois dernier que cette proposition de Hollande serait, finalement, mise à exécution. Puisqu'elle a été retoquée en 1999 par le Conseil constitutionnel parce que incompatible avec l'article 2 de notre Constitution qui stipule que la langue de la République est le français, le gouvernement Hollande est donc décidé à faire voter par le Parlement qui sera réuni à Versailles une modification de notre Constitution permettant la ratification de cette Charte...

Cerquiglini, l'auteur du <u>rapport</u> remis à Jospin en 1999 sur les langues régionales et minoritaires en France a identifié environ 75 langues… concernées, dont l'arabe dialectal…

Cette Charte est un outil au service de l'Union européenne pour faire disparaître les Etats-nations au bénéfice d'une Europe des régions et des minorités.

Si cette Charte était ratifiée, on pourrait circuler d'un bout à l'autre du territoire français sans jamais entendre parler français et sans pouvoir se faire comprendre avec une langue commune.

La France est donc en voie de devenir une gigantesque <u>Tour de Babel</u>, par la grâce de la clique Hollande, et à des fins purement électoralistes. Le gouvernement n'a rien trouvé de mieux pour caresser dans le sens du poil ses électeurs bretons, corses ou alsaciens que de leur promettre la lune. On s'inquiètera de voir que <u>ça marche</u> et qu'ils oublient comme un seul homme immigration, crise, écotaxe, j'en passe et des meilleures pour voir imposée partout dans leur région une langue qu'ils ont déjà le droit de parler dans leur vie privée et d'apprendre au lycée....

Sont visées toutes les langues parlées par des groupes minoritaires dans notre pays auxquels on donnerait le droit de ne jamais parler français, même s'ils sont nés ou devenus français eux-mêmes!

Non seulement chacun aurait le droit à un traducteur dans tous les services publics, dans toutes les administrations, préfecture, police, tribunal... mais l'Etat devrait, en sus, assurer la promotion des dites langues, qui devraient être enseignées à l'école et même utilisées comme langues d'enseignement puisqu'une « partie substantielle des enseignements devrait être assurée dans ces langues » et dont l'usage devrait être encouragé dans la vie publique comme dans la vie privée. Il faudra donc « que les autorités administratives utilisent les langues régionales ou minoritaires et que les agents de l'Etat au contact du public emploient les langues régionales et minoritaires ».

On rappellera utilement que la langue française est la seule dont les termes sont suffisamment fixés et définis (merci à Richelieu et à l'Académie Française), alors que les langues régionales connaissent chacune des variantes multiples qui les rendent impropres à un usage juridique. Difficile d'imaginer les motivations d'un redressement fiscal ou d'un jugement civil en occitan par exemple, dont la traduction ne puisse pas être contestable sur bien des points.

Si, dans la vie publique n'importe quelle langue peut remplacer le français, c'est à coup sûr faire disparaître le français et faire de nos enfants des illettrés incapables de comprendre notre héritage artistique, les Molière et autres Victor Hugo... dans leur propre pays.

C'est faire de notre pays une gigantesque Tour de Babel ; cela revient à balkaniser notre pays.

Comment, d'ailleurs, faciliter l'ascenseur social dans un pays où certains seront éliminés de nombre d'emplois pour non maîtrise du français ?

Mieux encore, une phrase de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires annonce clairement qu'il ne s'agit pas seulement de langue mais que le projet est bien celui d'imposer aux Français une autre culture, d'autres traditions, d'autres lois, notamment religieuses… puisqu'il est spécifié :

« En définissant leur politique à l'égard des langues régionales et minoritaires, les Parties s'engagent à prendre en considération les besoins et les vœux exprimés par les groupes pratiquant ces langues, et en respectant les traditions et les caractéristiques des groupes pratiquant les langues en question. « . Autrement dit, il n'est plus question de permettre à la majorité des Français de choisir une politique par le vote, il est question d'imposer dans la vie publique, sans que cela soit soumis au vote, sans que cela soit choisi par le peuple, des modes de fonctionnement communautaristes. Autrement dit encore, un groupe dont la langue serait reconnue pourrait faire reconnaître son droit à exciser les femmes et à donner à celles-ci la moitié de l'héritage donné aux hommes ?

La langue est ce qui constitue une nation, qui soude un peuple, et remettre en question l'article deux de notre constitution c'est donner aux ennemis de la France l'occasion tant attendue de tuer notre pays.

Les laisserez-vous faire ?

Chacun de vous, après avoir lu ce texte, doit agir. Ecrire à son député et sonsénateur, ou, encore mieux, prendre rendezvous avec lui. Chacun doit convaincre sa famille ou ses amis régionalistes que la ratification de cette Charte serait le début de la fin pour leur identité et la fidélité qu'ils doivent à leurs ancêtres car elle ne fera que hâter le changement de peuple et de civilisation.

Chaque jour imprimez quelques exemplaires de cet article ou bien notre tract concernant ce sujet (http://www.resistancerepublicaine.com/, colonne centrale « militer à Résistance républicaine » puis « matériel militant à télécharger ou commander) et distribuez-les, laissez-les sur les pare-brise des voitures, dans les gares ou stations de métro…

Il est urgent d'informer et de réagir.

Christine Tasin

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique